



Enfant reconnu puis changement de nom

Par **verdonette_old**, le **04/10/2007** à **17:34**

bonjour,

lorsque nous nous sommes mariés, mon mari a reconnu mon fils de 5 ans et lui a donné son nom. Aujourd'hui nous divorçons et mon mari ne veut plus que mon fils porte son nom (je ne sais pas comment on appelle ça). Quels sont les droits de mon fils ? je précise qu'il est majeur et qu'il est d'accord pour reprendre mon nom de jeune fille. J'espère être assez claire pour obtenir des réponses ou des témoignages car moi, c'est la première fois que je vois une chose pareille

Merci